

**Autorisation des aides d'État dans le cadre des dispositions des articles 87 et 88 du traité CE
Cas à l'égard desquels la Commission ne soulève pas d'objection**

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2007/C 90/04)

Date d'adoption de la décision	19.7.2006
Aide n°	NN 53/05
État membre	Hongrie
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	A magyar szénipar állami támogatása 2004-2006 között
Base juridique	A Kormány 2002. március 26-i 1028/2002. (III. 26.) határozata, és a 2002. december 29-i 56/2002. (XII. 29.) rendelet
Type de la mesure	—
Objectif	Sécurité d'approvisionnement énergétique par la production de charbon
Forme de l'aide	—
Budget	12 069 819 408 HUF (48 137 970,071 EUR) en 2004, 10 775 000 000,00 HUF (42 977 598,981 EUR) en 2005 et 10 053 000,000 HUF (41 315 474 EUR) en 2006
Intensité	12 069 819 408 HUF (48 137 970,071 EUR) en 2004, 10 775 000 000,00 HUF (42 977 598,981 EUR) en 2005 et 10 053 000,000 HUF (41 315 474 EUR) en 2006
Durée	3 ans
Secteurs économiques	—
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	—
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	21.2.2007
Aide n°	N 62/05
État membre	Italie
Région	Friuli Venezia Giulia
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Contratto di servizio pubblico per una linea marittima regolare di passeggeri tra la Regione Friuli Venezia Giulia da un lato e la Croazia e la Slovenia dall'altro
Base juridique	Regolamento per la gestione dei servizi marittimi internazionali di linea tra i porti della Regione Autonoma Friuli Venezia Giulia e quelli delle limitrofe Repubbliche di Slovenia e Croazia di cui all'articolo 4, comma 129, della legge regionale 26 gennaio 2004, n. 1.
Type de la mesure	Contrat de service public

Objectif	Service public
Forme de l'aide	Compensation de service public
Budget	1 645 796 EUR
Intensité	—
Durée	5 ans
Secteurs économiques	Transport maritime
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Regione autonoma Friuli Venezia Giulia Via Trento, 2 I-34100 Trieste
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	19.7.2006
Aide n°	N 330/05
État membre	Lituanie
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Laivybos bendrovėms taikoma tonažo mokesčio schema
Base juridique	Lietuvos Respublikos pelno mokesčio įstatymo 2, 4, 11, 19, 47, 50, 51, 53 straipsnius iš dalies keičiančio ir papildančio bei 38 straipsniu papildančio įstatymo projektas
Type de mesure	—
Objectif	—
Forme de l'aide	—
Budget	2,1 millions de LTL (0,6 million EUR) par an
Intensité	—
Durée	10 ans
Secteurs économiques	Transports maritimes
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Lietuvos Respublikos finansų ministerija J. Tumo – Vaižganto 8a/2 LT-01512 Vilnius Lietuvos Respublikos susisiekimo ministerija, Gedimino pr. 17, LT-01505 Vilnius
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	16.5.2006
Aide n°	N 562/05
État membre	Italie
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Proroga della durata della concessione della Società Italiana del Traforo del Monte Bianco (SITMN)
Base juridique	—
Type de la mesure	—
Objectif	—
Forme de l'aide	—
Budget	—
Intensité	—
Durée	Pour la société SITMN: un allongement de la durée de la concession jusqu'en 2050
Secteurs économiques	—
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	—
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	17.11.2006
Aide n°	NN 63/06
État membre	Allemagne
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Ausgleich für die Zahlung der Sozialabgaben der Seeleute an Bord von Seeschiffen
Base juridique	Richtlinien vom 17. Dezember 2003 zur Senkung der Lohnnebenkosten in der Deutschen Seeschifffahrt
Type de la mesure	Aide visant à réduire les charges sociales pesant sur les salaires des marins travaillant à bord de navires de transport maritime
Objectif	Décharger les armateurs du paiement des contributions sociales de leurs marins travaillant à bord de navires de transport maritime
Forme de l'aide	Versement direct en fonction du nombre de marins et de leurs qualifications
Budget	58,2 millions EUR par an
Intensité	—

Durée	4 ans (2006-2009)
Secteurs économiques	Transport maritime
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	PwC AG New-York Ring 13 D-22297 Hamburg
Autres informations	Prolongation d'un régime existant approuvé pour la première fois par décision de la Commission du 5 juin 2002 dans le cas NN 49/02.

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	6.12.2006
Aide n°	N 400/06
État membre	Italie
Région	—
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Aiuti per l'installazione di filtri antiparticolato sugli autobus diesel in Lombardia
Base juridique	Deliberazione della giunta regionale della Lombardia n. VIII/2484 dell'11 maggio 2006 avente ad oggetto: «Progetto di assegnazione di contributi per l'installazione di filtri antiparticolato su autobus diesel». Decreto della direzione generale Qualità dell'ambiente n. 6283 del 6 giugno 2006 «Approvazione del bando di assegnazione contributi per l'installazione di filtri antiparticolato su autobus diesel», come modificato dal decreto 10154 del 18.9.2006.
Type de mesure	—
Objectif	Réduire la pollution particulaire en rééquipant les autobus anciens et récents de filtres à particules (les bus neufs doivent de toute manière satisfaire à la directive 1999/96).
Forme de l'aide	Aide en faveur de l'environnement
Budget	20 millions EUR
Intensité	30 % au maximum
Durée	De l'approbation de la Commission jusqu'au 31 décembre 2010
Secteurs économiques	—
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	—
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	22.11.2006
Aide n°	N 640/06
État membre	Malte
Région	Border, West, South West and South East regions
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Air Route Development Scheme for Malta
Base juridique	Civil Aviation Act (Cap 232)
Type d'action	—
Objectif	—
Forme de l'aide	—
Budget	Dépense annuelle prévue: 5 millions MTL (11,6 millions EUR); Montant total: 25 millions MTL (58 millions EUR)
Intensité	Conformément au par. (79), point f), des Lignes directrices communautaires sur le financement des aéroports et les aides d'Etat au démarrage pour les compagnies aériennes au départ d'aéroports régionaux (2005/C 312/01)
Durée	Jusqu'au 30.9.2011
Secteurs économiques	Transports aériens
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Ministry for Competitiveness and Communications, Casa Leoni St. Joseph High Road MT-St. Venera CMR 02
Autres informations	—

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/

Date d'adoption de la décision	4.12.2006
Aide n°	N 656/06
État membre	France
Région	Île de la Réunion
Titre (et/ou nom du bénéficiaire)	Prolongation avec modifications du régime N 607/04, tel que modifié par le régime N 236/06, concernant des aides individuelles à caractère social au titre de l'article 87.2 a) du Traité instauré au bénéfice de certaines catégories de passagers des liaisons aériennes reliant la Réunion à la France métropolitaine
Base juridique	Article 60 de la loi n° 2003-660 du 21 juillet 2003 de programme pour l'outre-mer, décret n° 2004-100 du 30 janvier 2004 relatif à la dotation de continuité territoriale instituée par l'article 60 de la loi de programme pour l'outre-mer, arrêté du 7 février 2006 fixant pour l'année 2006 la répartition de la dotation de continuité territoriale instituée par l'article 60 de la loi de programme pour l'outre-mer, et délibération n° DAE/2006-0429 du 11 juillet 2006 de la commission permanente du conseil régional de la Réunion portant amélioration du dispositif de continuité territoriale
Type de la mesure	Régime d'aide

Objectif	Favoriser le désenclavement de l'île de la Réunion en instaurant, au profit de certaines catégories de passagers et des résidents de l'île, un système d'aides à caractère social et lutter ainsi contre les handicaps de l'insularité
Forme de l'aide	Réduction du prix de billets d'avions pour les voyageurs — aide indirecte aux compagnies aériennes
Budget	8,6 millions EUR par an
Intensité	Entre 50 et 100 %
Durée	10 ans
Secteurs économiques	Transport aérien
Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi	Conseil régional de la Réunion
Autres informations	Décision de ne pas soulever d'objections à la mesure car elle est compatible avec l'article 87, paragraphe 2, point a), du traité CE et la Communication sur les aides d'Etat dans le secteur du transport aérien

Le texte de la décision dans la (les) langue(s) faisant foi, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site:

http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/
